



## Bulletin d'information

### Situation sanitaire actuelle - pandémie liée au Covid-19

Les premières mesures de déconfinement décidées par le Conseil fédéral ont pris effet ces derniers jours et ce retour progressif à la « normale » se poursuivra ces prochaines semaines. Toutefois, il est toujours recommandé de se protéger, de garder ses distances et de respecter les règles d'hygiène.

#### LE DÉCONFINEMENT, À APPRÉCIER MAIS AVEC MODÉRATION



En cas de symptômes, appelez le 032 420 99 00 !

JURA  CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

#### Administration

Le Conseil communal a décidé de la réouverture des guichets de l'administration dès le **29 avril 2020**. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 11h00 à 12h00 et de 16h00 à 17h00 jusqu'à nouvel avis. Des mesures ont été prises afin de respecter les règles d'hygiène et de distanciation sociale. Celles-ci pourront entraîner plus d'attente. Les personnes présentant des symptômes tels que toux ou fièvre sont invitées à rester à leur domicile.

Il est toujours possible de prendre rendez-vous par téléphone au 032 422 15 15 ou par courriel à l'adresse [administration@develier.ch](mailto:administration@develier.ch). Certaines démarches administratives peuvent également s'effectuer par courrier postal ou électronique. Le personnel administratif se tient à votre disposition pour tout renseignement.

#### Procédures administratives

La suspension des procédures administrative, en cours depuis le 21 mars 2020, a pris fin le 3 mai 2020. Cela implique que les délais d'opposition liés à toutes les demandes de permis de construire qui font l'objet d'un dépôt public ainsi que ceux relatifs à l'aménagement du territoire ont recommencé à courir à partir du **4 mai 2020**.

## Aide financière

La crise du coronavirus touche des personnes et des familles dont la situation financière était déjà précaire. Pour leur venir en aide de manière subsidiaire en plus des mesures déjà en place, les divers fonds d'aide présents dans le Canton unissent leurs forces. Les personnes confrontées à des difficultés financières peuvent déposer une demande, laquelle sera traitée sans excès de formalités.

Si la crise du coronavirus vous contraint à de graves difficultés et que les aides publiques mises en place ne permettent pas de compenser vos revenus, vous pouvez recevoir des bons d'achat ou des aides directes pour vous dépanner de manière ponctuelle. Les montants correspondants s'échelonnent selon la taille de votre ménage et la situation concrète. **Pour toucher ces diverses aides, veuillez vous adresser par mail ou téléphone, du lundi au vendredi, à :**

**Caritas Jura**

**032 421 35 80**

**DCS@caritas-jura.ch**

Ce dispositif a été conçu en partenariat entre Caritas Jura, la Croix-Rouge Jura et le Secours d'hiver Jura. Il est temporaire et ne concerne que les demandes en lien avec le coronavirus.

## Déchetterie GoTri

La Direction de l'Entreprise Gobat Transports et Recyclage SA a décidé, en accord avec les Autorités cantonales, de la réouverture de la déchetterie GoTri. Pour l'instant, l'horaire est le suivant :

- **du lundi au vendredi, de 09h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le nombre de véhicules est limité.**

Elle est fermée le samedi jusqu'à nouvel avis. Tous les types de déchets sont récoltés selon les règles en vigueur.

D'avance, les Autorités communales remercient la population de se conformer aux indications du personnel de la déchetterie.

## Bourses d'étude

### Bourses communales

Les demandes de **bourse communale** pour apprentis et étudiants pour l'année scolaire écoulée **2019/2020** doivent être déposées au secrétariat communal jusqu'au **15 septembre 2020**. Les formulaires sont à disposition à l'administration communale ou sur notre site [www.develier.ch](http://www.develier.ch), rubrique « Chemin de vie/école ». **Les demandes parvenant au secrétariat communal après le délai fixé ne seront plus prises en considération.**

En ce qui concerne les **bourses cantonales** pour l'année en cours **2020/2021**, les demandes doivent être présentées dans les délais suivants :

- **31 janvier 2021** pour les formations débutant **entre août et novembre 2020** ;
- **30 avril 2021** pour les formations débutant en **janvier ou février 2021** ;
- le dernier jour du stage pour les stages linguistiques.

Le délai de dépôt doit être respecté même si les taxations fiscales déterminantes ne sont pas encore disponibles. Pour les apprentis ou étudiants qui fréquentent des écoles hors-canton, les formules nécessaires peuvent être obtenues au secrétariat communal ou sur le site internet [www.jura.ch/bourses](http://www.jura.ch/bourses).